

Arrêté municipal n° 2022-37
Portant dérogation à l'arrêté du 3 février 1983 interdisant la circulation au plus
de 7.5 tonnes Route des 24 heures cyclistes

Le Maire de la commune de ROCHEFORT-SAMSON.

VU la loi n° 82-213 en date du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2004-809 en date en 13 aout 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 3221-4,

VU l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,

VU le Code de la Route et notamment son livre IV,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment son article L 13 1-3,

VU l'arrêté du 3 février 1983 réglementant la circulation des véhicules de plus de 7.5 tonnes sur le chemin des Frémonds et le hameau des Bessets,

CONSIDERANT l'accord tacite du permis de construire, numéro du dossier PC 026 273 22 00010,

CONSIDERANT les travaux de construction de la maison de M. CHAMPIGNY Mickaël,

CONSIDERANT l'impossibilité d'utiliser une autre route pour accéder au chantier,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de permettre le passage des véhicules effectuant des livraisons de matériaux de construction,

ARRETE

Article 1 : Tous les véhicules transportant des matériaux pour la construction de la maison de M. CHAMPIGNY Mickaël sont exceptionnellement autorisés à utiliser la Route des 24 heures cyclistes.

Article 2 : Les véhicules visés à l'article 1 sont tenus de respecter les dispositions suivantes :

- Respect des charges autorisé par les caractéristiques des véhicules
- Entre son lieu de chargement et son lieu de livraison, le transporteur empruntant l'itinéraire devra respecter la réglementation relative au transport dans la commune de Rochefort-Samson.

Article 3 : La présente dérogation à l'arrêté du 3 février 1983 est valable pour la durée d'un an à compter de la signature de cet arrêté.

Article 4 : Le Maire et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à ROCHEFORT-SAMSON, le 27 septembre 2022

Le Maire,
Danielle CLEMENT

Affiché à Rochefort Samson, le

